

Le rôle des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'application des normes internationales d'audit ISA en Algérie - Cas pratique d'une mission de commissariat aux comptes-

The role of information and communication technologies (ICTs) in the application of international standards on auditing ISA in Algeria - A practice on a statutory audit - M. Khaled MECIF / Pr. Moufida YAHIAOUI, Université de Biskra, Algérie

تاريخ التسليم: (2016/12/25)، تاريخ القبول: (2017/05/19)

abstract

In this article, we will try to prove the importance of ICT in the application of ISA standards for audit missions in Algeria. This is through a practical study on a statutory audit executed by a French software package adapted to the Algerian context and regulations. The results of the study concluded that ICTs have a large role in the application of ISAs in: audit sampling, verification of the relevance of accounting principles and methods, external confirmations and Comparisons, calculation of ratios, forecasting also the gain in time of the mission, objectivity of the auditor and finally the standardization of audit reports.

Keywords: Audit Missions, statutory audit, International Standards on Auditing (ISA), Information and Communication Technologies (ICT).

Le Résumé

Nous tenterons par cet article, de prouver l'importance des TIC dans l'application des normes ISA pour les missions d'audit en Algérie, ceci est à travers une étude pratique sur une mission de CAC exécutée par un progiciel français adapté sur le contexte et la réglementation algérienne. Les résultats de l'étude ont conclu que les TIC ont un grand rôle sur l'application des ISA ceci dans : l'échantillonnage de l'audit, la vérification de la pertinence des principes et des méthodes comptables, les confirmations externes ainsi que les comparaisons, le calcul des ratios, faire les prévisions en plus du gain dans le temps de la mission, l'objectivité de l'auditeur et enfin la standardisation des rapports d'audit.

Mots clés : Missions d'audit, Commissariat aux comptes (CAC), Normes internationales d'audit (ISA), Les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Introduction :

le système d'information comptable s'articule sur les opérations financières réalisées par l'entité fondées sur les pièces justificatives, pour arriver aux états financiers « Output », ce système passe de l'ancienne méthode manuelle à la nouvelle informatisée qui se base sur des logiciels ou progiciels qui facilite la tâche au comptable et pose moins de risque d'erreurs. Plus tard, et à la fin des travaux du comptable commence le travail du vérificateur qui a pris de l'ampleur surtout après la création de la théorie de l'agence (Michael C. Jensen et William H. Meckling, 1976), où les états financiers sont considérés comme des entrées du système d'informations d'audit, qui font l'objet par la suite de traitement « proses », à la fin ; le commissaire aux comptes établit son rapport dans lequel il exprime son opinion professionnelle.

Sur le plan de la comptabilité, l'Algérie a fait un grand pas, par l'adoption du Système Comptable et Financier « SCF » en 2010, qui est inspiré des normes IAS / IFRS, tout en fixant les conditions et modalités de la tenue de la comptabilité au moyen du système informatique, mais contrairement l'Algérie restera en retard dans le domaine de l'audit, suivant le dernier rapport sur la compétitivité globale « GCR » pour l'année 2016/2017 publié par le Forum économique mondial « WEF » Algérie est classé 135^{ème} parmi les 138 pays du monde dans la performance des normes d'audit et de rapport et occupe la position 100 en ce qui concerne la protection des intérêts des actionnaires minoritaires qui est considérée comme un des rôles de l'audit, et peut-être ce qui le prouve pratiquement sont les scandales de corruption qui ont émergé récemment pour la plus grande entreprise nationale SONATRACH et ses contrats suspects avec l'entreprise SAIPEM et ses partenaires, avec le soutien de la société mère ENI et la société canadienne SNC-Lavalan, qui n'ont pas été découverts jusqu'à l'initiative de la justice italienne dans une enquête menée en 2012, où il a découvert que l'affaire remonte aux contrats conclus en 2007, malgré le fait que SONATRACH ne traite qu'avec les grands bureaux d'audit en Algérie. En plus des autres scandales dans l'entreprise Sonelgaz et bien avant El Khalifa Bank...Etc, même dans le rapport de l'organisation mondiale de la transparence TI de 2016, l'Algérie a été classé 88^{ème} au monde en termes de la propagation du phénomène de la corruption.

Bien que ça ne soit pas une première même au niveau international vu les scandales financiers qui ont eu lieu aux débuts du 21^{ème} siècle pour certaines grandes entreprises, comme Enron, World com, Xerox et Mercqui a causé leurs faillite et l'effondrement d'un grand cabinet d'audit « Arthur Anderson » qui représentait un des Big five au monde à un moment donné avec KPMG, Price Water house & Coopers , Deloitte & Touche et Ernest & Yong, ceci après son échec de découvrir les difficultés financières dans les états financiers audités.

A cette situation le monde n'est pas resté indifférent, la pression réglementaire sur les cabinets d'audit a énormément augmenté (Kinney 2005; O'Regan 2010), il y avait plusieurs réflexions sur des mesures correctionnelles notamment la loi Sarbanes-Oxley en 2002 aux États-Unis (5) ensuite la création des nouvelles normes internationales d'audit ISA conçues par la fédération internationale des comptables IFAC qui les a révisé récemment pour l'audit des états financiers clôturés au 15/12/2016 et au-delà, ceci est dans le but d'avoir une référence qui réduit l'écart de performance entre les praticiens du monde. Dans la dernière décennie les organismes de réglementation exigent strictement le respect des normes d'audit, Imposent des sanctions en cas d'inconduite et obligent les cabinets d'audit à démontrer l'efficacité de

leurs systèmes de contrôle pour assurer la qualité de l'audit (Bedard, Deis, Curtis et Jenkins 2008; DeFond et Lennox 2011), Aujourd'hui, les TIC sont devenues une nécessité, compte tenu de la révolution technologique, mais la sphère économique est restée la plus touchée, soit au niveau micro ou macro économie, et il a contribué au-delà de la nature de la relation (B to B) entre les entreprises (Benbrika A/w., Ben Ettorki M. 2010) or l'utilisation des technologies d'information et de communication crée des difficultés de surveillance pour évaluer la qualité de l'audit (Église et Shefchik 2012), sur tout que les travaux de la collecte, le traitement, la mise à jour des informations signifie un effort considérable, et l'intervention humaine met la qualité des résultat en question (YAHIAOUI M. 2007).

Mis à part le pessimisme, l'Algérie, à cet égard, a pris de nombreuses mesures visant d'un côté la réforme et le développement de la situation et d'un autre côté, pour la concrétisation de l'application du SCF, entre autres la constitution d'une commission ministérielle de normalisation, la promulgation de la loi 10/01 du 29/06/2010 organisant la profession d'expert-comptable, commissaire aux comptes et de comptable agréé, ensuite le décret exécutif 11/202 qui définit les formes et les échéances d'envoi des rapports des commissaires aux comptes, ainsi que les deux arrêtés ministériels publiés dans le journal officiel 24 du 30 Avril 2014 qui déterminent le contenu et les critères de remise des rapports du CAC, enfin la publication des quatre premières normes algériennes d'audit NAA 210, 505, 560 et 580 le : 04/02/2016 par le CNC puis les quatre deuxièmes normes : NAA300, 500, 510 et 700 le : 11/10/2016 (10), et dernièrement les troisièmes quatre normes : NAA520, 570, 610 et 620 du : 15/03/2017, qui sont inspirées purement des normes ISA.

Sachant tout cela, la question qui se pose est :

-Quel est le rôle que les technologies de l'information et de la communication « TIC » peuvent jouer pour l'application des normes internationales d'audit ISA en Algérie ?

Sous cette question principale se posent plusieurs autres questions :

- Peut-on continuer à mener des missions d'audit avec un système manuel classique, tandis que le système comptable audité soit informatisé ?
- Comment fonctionne un progiciel d'audit ?
- Qu'est-ce qu'il peut ajouter de plus dans le processus de la mission d'audit ?

I- Une brève présentation des normes ISA:

En raison de l'attention accrue des normes comptables et d'audit, la Fédération internationale des comptables IFAC a été créée le 07/10/1977 en vertu d'un accord entre 63 organisations et institutions comptables représentant 49 pays, elle a chargé le comité des pratiques internationales d'audit IAPC de délivrer les normes internationales d'audit ISA pour la première fois en 1991, elles ont été présentées dans la forme de huit chapitres, chacun contient un ensemble de normes, et au début de l'année 2001 elle a changé au conseil de normes d'audit et d'assurance internationales IAASB.

Le Conseil a lancé un projet visant la clarification des normes qui a été achevé le 27 Février 2009, ensuite la version la plus récente a fait l'objet d'approbation pour qu'elle soit appliquée pour l'audit des états financiers clôturés à partir du 15/12/2016, pour avoir à présent 36 normes.

II- CAS PRATIQUE :

Dans ce cas nous allons refaire une mission complète d’audit légal (commissariat aux comptes) d’une SARL Algérienne de l’année 2015, ceci est à l’aide d’un progiciel français conforme aux normes ISA et les normes françaises NEP nommé REVOR. Il a été adapté au contexte algérien et le seul sur le marché algérien pour le moment qui assure les missions de CAC et expertise comptable.

Les étapes de la mission :

1- Planification de la mission :

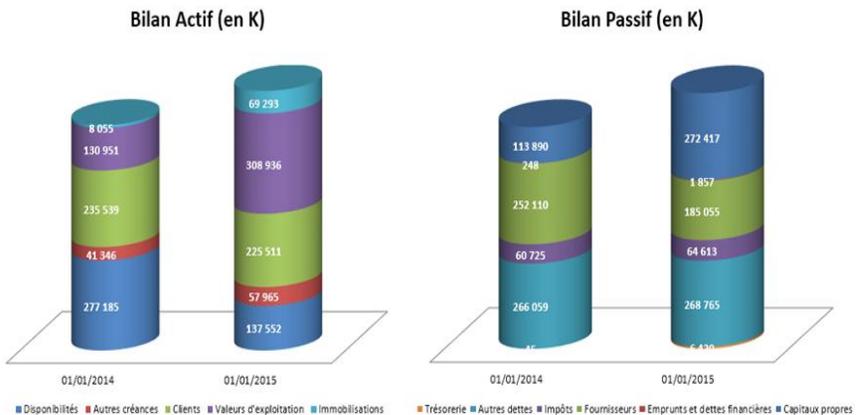
Cela est nécessaire pour l’auditeur pour recueillir toutes les informations relatives à l’entité afin qu’il puisse organiser son travail et examiner les comptes de l’entité auditée, comprendre et juger de la sincérité et de l’authenticité, conformément à la norme ISA 300 : « planification d’un audit des états financiers ».

Le progiciel prend en considération parfaitement cette étape, il donne la possibilité à :

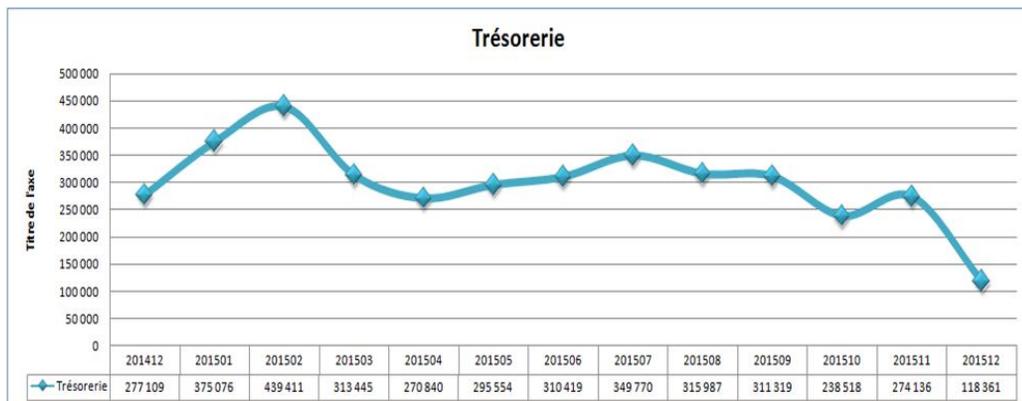
1.1- Schématiser la situation financière de l’entreprise :

Dans le but d’avoir une idée claire sur les états financiers, il est possible d’avoir la situation d’ensemble dans la forme des cylindres itératifs :

BILAN GRAPHIQUE



Et avoir n’importe quel poste des états financiers sous la forme de courbe de graphique :



1.2- Identification des risques :

Ceci est suivant la norme 315 et suivant la nouvelle approche de l’audit qui est basée sur l’approche par risques, on fait la distinction entre deux genres de risques :

A- risque inhérent : qui se diffère d’une société à une autre, suivant la nature de son activité

B- risque liés au contrôle : avec un questionnaire à cocher par l’auditeur en ayant le niveau de risque représenté par une note sur 20, voici les fenêtres affichées par le progiciel :

1.RISQUES INHERENTS							Si NON : commentaires sur les risques d'anomalies dans les comptes ou la continuité d'exploitation.	Observ Réfer Renvoi FT / PJ
Questions	N/A	oui	non	degré d'importance	Note de risque	10/20		
1.1 ORGANISATION - DIRECTION								
La direction est elle attentive aux travaux du CAC ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2				
La direction a -t-elle les connaissances et l'expérience nécessaires pour établir correctement les comptes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3				
L'information financière produite les années antérieures est-elle de qualité satisfaisante ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	3				
L'organisation et la gestion de l'entité permettent-elles d'éviter des litiges importants ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2				
La direction limite-t-elle les risques lors des prises de décisions majeures ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	3				
Le personnel comptable est-il stable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	3				
Les relations avec le personnel sont-elles bonnes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2				
Existe-t-il une communauté de vue entre actionnaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3				
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					

2. RISQUES LIES AU CONTROLE						
2.1 ENVIRONNEMENT DE CONTROLE					Note de risque	8/20
Les dirigeants sont-ils intègres dans leur comportement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4		
La direction cherche-t-elle à respecter les textes réglementaires notamment en matière fiscale et sociale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3		
La direction s'intéresse-t-elle au contrôle interne et aux procédures ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4		
S'assure-t-elle périodiquement de leur qualité ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	4		
La direction est-elle sensible à l'intérêt de nos travaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3		
A-t-elle suivi nos recommandations antérieures ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4		
La qualité de l'information comptable et financière importe-t-elle à la direction ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3		
La comptabilité est elle tenue à jour ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	3		
Existe-t-il un manuel de procédure ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	3		
Est il mis à jour régulièrement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	3		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Il aussi d'estimer le risque de fraude préconisé par l'ISA 240 est comme possible suite :

1.RISQUES INHERENTS						
Questions	N/A	oui	non	degré d'importance	Si NON : commentaires sur les risques d'anomalies dans les comptes ou la continuité d'exploitation.	Observ Référ Renvoi FT / PJ
1.1 ORGANISATION - DIRECTION						
La direction est elle attentive aux travaux du CAC ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2		
La direction a-t-elle les connaissances et l'expérience nécessaires pour établir correctement les comptes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3		
L'information financière produite les années antérieures est-elle de qualité satisfaisante ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	3		
L'organisation et la gestion de l'entité permettent-elles d'éviter des litiges importants ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2		
La direction limite-t-elle les risques lors des prises de décisions majeures ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	3		
Le personnel comptable est-il stable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	3		
Les relations avec le personnel sont-elles bonnes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		
Existe-t-il une communauté de vue entre actionnaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

1.3- Accord sur les termes de la mission :

En se basant sur la norme ISA 210 qui explique les détails de la lettre de mission, le progiciel met un modèle qui respecte et englobe toutes les exigences de la norme.

Cette lettre est un document qui doit être conjointement accepté et signé par l'auditeur externe et le l'administration de l'entreprise, donc en ce sens il s'agit d'un accord, d'ailleurs la mention lu et accepté avec la signature figureront en bas du modèle de contrat mis par le progiciel.

A- Condition préalable à une mission d'audit

- Le référentiel comptable à appliquer est acceptable, en Algérie c'est le SCF qui est acceptable. Il existe d'autres référentiels : IFRS/IAS ou US GAAP ou IPSAS qui sont appliqués par quelques multi nationales.
- La direction reconnaît, comprend et accepte les termes de la mission.
- La direction considère nécessaire la mise en place d'un système de contrôle interne efficace.

- La direction ne posera aucune limite ni restriction aux vérifications et contrôles à opérer nécessaires pour l'accomplissement de la mission.

B- Les principaux termes (le contenu de la lettre de mission)

- L'objectif et l'étendu de l'audit portant sur les états financiers :

La responsabilité de l'auditeur se limite aux sondages et aux échantillons ciblés qui n'exemptent pas la non détection d'erreurs ou de fraude dans les états financiers. C'est pour ça que son opinion est une assurance raisonnable et non pas absolu.

- La direction doit fournir des déclarations écrites, et les états financiers sont arrêtés et présentés sous sa responsabilité et reconnais qu'il faut qu'il y ait un système de contrôle interne efficace au sein de l'entreprise.
- Il peut y avoir d'autres experts ou sapiteurs qui interviennent avec l'auditeur qui n'est pas forcément spécialisé dans tous les domaines (informatique, foncier, industriel ... etc)
- L'implication des auditeurs internes qui l'appuient sur leurs pistes de travaux.
- Le contact avec l'auditeur prédécesseur.

C- Modification des termes de la mission

Dans les audits récurrents comme le CAC la lettre de mission initiale reste la même, mais pour des cas spéciaux, il y a possibilité de revoir les termes de la lettre de mission quand il y a un changement dans les conditions de l'entreprise, donc il y a possibilité d'annuler l'ancienne lettre et la remplacer par une nouvelle ou faire un avenant.

D- Autres particularités (l'audit conjoint ou co-CAC) :

Ils sont obligés de faire un rapport commun, même s'ils ne s'entendent pas sur quelques points ils doivent les faire figurer dans le rapport, mais pour la lettre de la mission la norme laisse le choix de faire une seule commune ou chacun fait sa lettre de mission.

2- Mission d'intérim « évaluation du système de contrôle interne » :

Le progiciel donne la possibilité d'évaluer chaque cycle par un questionnaire à cocher en donnant l'évaluation automatique à la fin.

3- Mission d'inventaire physique

Deux autres logiciels sont intégrés au progiciel :

- Fun compta : le logiciel de gestion comptable.
- Fun immo. : le logiciel de gestion des immobilisations.

Ces deux logiciels donnent la possibilité de saisir les quantités, à la fin de la mission d'inventaire physique, l'auditeur n'a qu'à saisir les résultats sur le progiciel et le rapprochement se fait automatiquement en faisant sortir les écarts.

4- La révision des comptes

Le progiciel intègre un test mathématique basé sur la loi de Benford. Cette loi a été abordée une première fois en 1881 par l'astronome américain Simon Newcomb, dans un article de l'American Journal of Mathematics, après qu'il se fut aperçu de l'usure préférentielle des premières pages des tables de logarithmes, en suite son voisin Frank Benford, en 1938, remarqua à son tour cette usure inégale, et arriva aux même résultats après avoir répertorié des dizaines de milliers de données (longueurs de fleuves, cours de la bourse, etc.)

Dans une étude publiée en 2011, quatre économistes allemands, Bernhard Rauch, Max Götsche, Gernot Brähler et Stefan Engel ont testé la loi de Benford sur les

données comptables produites par les États membres de l'Union européenne. Ils montrent que la Grèce est le pays européen qui s'éloigne le plus des prédictions de la loi de Benford. Chose qui a provoqué l'ouverture d'une enquête contre le président de l'Institut grec de la statistique (Elstat) et deux de ses collaborateurs, poursuivi pour «fausse attestation au détriment de l'État» ils sont arrivés à dévoiler un maquillage des comptes de la Grèce.

En plus, il associe des modèles de lettre pour les confirmations externes, conformément à la norme ISA 505, qui est dans la famille des normes des éléments probants, elles sont faites car les informations externes ont une valeur probante plus que les internes.

Il existe deux genres de confirmation :

- A- La confirmation express : où l'auditeur attend une réponse de la part de tiers dans tous les cas.
- B- La confirmation tacite : où l'auditeur attend une réponse seulement dans le cas de différence avec des données de l'entreprise auditée, donc même la non réponse est une confirmation.

Cette méthode est utilisée pour minimiser les réponses à traiter par la suite, chose qui peut être impossible dans le cas du grand nombre de tiers.

4.1-Refus de la direction :

Parfois, la direction marque une certaine opposition refuse le recours de l'auditeur aux confirmations extérieurs, par sensibilité d'empiéter sur ses pouvoirs, l'auditeur doit déployer d'autres procédures alternatives pour palier à cette insuffisance.

4.2-L'exploitation de ces résultats

Après avoir collecté les réponses, l'auditeur passe à l'évaluation de la fiabilité des réponses, s'il juge leur non fiabilité pour une raison ou une autre : soit le répondant n'est pas habilité de répondre et est-ce qu'il a la bonne réponse ou bien un problème concernant l'intégrité de la transmission, qui passe par un autre canal que prévu, il doit opter pour des procédures complémentaires.

Nous avons eu besoin pendant notre mission d'avoir des déclarations écrites de la direction de la SARL, chose qui est exigée par la norme ISA: 580 qui oblige l'auditeur à avoir des déclarations écrites de la part de l'administration de la société auditée pour obtenir des garanties sur l'établissement des états financiers sous la responsabilité de ses dirigeants suivant un référentiel accepté, qui est le SCF en Algérie, et qu'ils sont exhaustifs.

Ainsi, pour conforter les autres éléments probants trouvés par ailleurs avec ces déclarations écrites, pour répondre à la fin de manière appropriée à ces déclarations.

Parmi ces déclarations écrites :

- La communication de tous les dysfonctionnements du contrôle interne.
- L'absence d'avis de position d'organisme externe de contrôle ou de tutelle.
- Les litiges et procès en cours avec les tiers.
- La communication des mêmes informations comptables et financières remis aux actionnaires.

Le progiciel nous a fourni des modèles pour chaque point, en suite nous les avons adaptés et imprimés sous format papier adressé au gérant pour qu'il les signe et nous les faire retourner.

Suivant la norme, en cas d'absence de déclaration ou la déclaration n'est pas convaincante, là où nous avons des doutes, nous devons faire d'autres investigations pour avoir d'autres éléments probants, chose que nous n'avons pas rencontré.

4.3-Le sondage :

La mission d'audit est basée sur le sondage, qui consiste à retirer un échantillon et l'étudier pour en retirer des conclusions, ensuite les généraliser sur l'ensemble.

Parmi les exigences de la norme ISA 530 c'est le sondage aléatoire, mais malheureusement il n'est pas appliqué dans la majorité des missions d'audit, car l'audit se trouve systématique devant son flair, en se focalisant sur un point ou un autre (grands montants, des tiers douteux ou un cycle particulier), or cela ne le rend pas vraiment aléatoire.

En travaillant avec ce progiciel, nous avons essayé de retirer des échantillons aléatoires, il suffit juste de lui donner le nombre d'unité de l'échantillon pour qu'il nous sorte un ensemble de transactions financières à étudier et vraiment aléatoire, au point de le répéter 18 fois pour la même SARL et à chaque fois c'est différent, ce qui prouve le vrai sens de l'aléatoire.

5- La rédaction du rapport du CAC.

A partir de toutes les étapes précédentes et des fenêtres interrogatoires additionnelles qui s'affichent pour la dernière phase, le progiciel renvoie toutes les notes de synthèses et les conclusions retirées aux modèles proposés de rapports finaux conformément à la norme ISA 700, donc nous n'avons qu'à relire le rapport et modifier ce qu'il y a lieu de modifier.

Date clôture	31 Décembre 2015	Nombre mois	12
Date rapport	15 avril 2016		
Justification des appréciations hors cas standard "principes comptables"			<input type="checkbox"/> Oui
Société cotée (SA/SCA) sur un marché réglementé		<input type="checkbox"/> Oui	Cocher l'un ou l'autre suivant le cas
Filiale (SA/SCA) de société cotée sur un marché réglementé		<input type="checkbox"/> Oui Info1	
Information donnée sur rémunérations des mandataires des Sociétés cotées prévue à l'Art L. 225-102-1 du Code de Commerce			<input type="checkbox"/> Non Info1
SI Prise de participation sur l'exercice, communication dans le rapport de gestion			<input checked="" type="checkbox"/> Oui
SI Participations réciproques, communication dans le rapport de gestion			<input checked="" type="checkbox"/> Oui
Observation sur une information de l'annexe			<input checked="" type="checkbox"/> Oui
Observation sur le rapport de gestion ou documents adressés à l'assemblée			<input type="checkbox"/> Oui
Mention dans le rapport d'inexactitudes ou/et d'irrégularités			<input type="checkbox"/> Oui
Désaccord	<input type="checkbox"/> Oui	Limitation	<input checked="" type="checkbox"/> Oui
		Incertitudes multiples	<input type="checkbox"/> Oui

Pour les missions de commissariat aux comptes, le progiciel est adapté au contexte algérien qui prévoit trois types de rapport :

- 1- Certification avec réserve : Appelée par la norme ISA 700 : opinion non modifiée avec réserve.
- 2- Certification sans réserve : Appelée opinion non modifiée sans réserve.
- 3- Refus de certification : Appelée opinion modifiée.

Tandis que la norme ISA 700 prévoit un quatrième modèle appelé rapport d'impossibilité de formulation d'une opinion sur les états financiers, qui est fait dans le cas de manque d'information ou d'empêchements.

Date rapport	15 avril 2016		
Justification des appréciations hors cas standard "principes comptables"			<input type="checkbox"/> Oui
Société cotée (SA/SCA) sur un marché réglementé		<input type="checkbox"/> Oui	Cocher l'un ou l'autre suivant le cas
Filiale (SA/SCA) de société cotée sur un marché réglementé		<input type="checkbox"/> Oui Info1	
Information donnée sur rémunérations des mandataires des Sociétés cotées prévue à l'Art L. 225-102-1 du Code de Commerce			<input type="checkbox"/> Non Info1
Si Prise de participation sur l'exercice, communication dans le rapport de gestion			<input checked="" type="checkbox"/> Oui
SI Participations réciproques, communication dans le rapport de gestion			<input checked="" type="checkbox"/> Oui
Observation sur une information de l'annexe			<input checked="" type="checkbox"/> Oui
Observation sur le rapport de gestion ou documents adressés à l'assemblée			<input type="checkbox"/> Oui
Mention dans le rapport d'inexactitudes ou/et d'irrégularités			<input type="checkbox"/> Oui
Désaccord	<input type="checkbox"/> Oui	Limitation	<input type="checkbox"/> Oui
			Incertitudes multiples
			<input type="checkbox"/> Oui
Signataire		Lieu signature	
Emission de l'opinion, cochez la case concernée et vérifiez votre rapport (Si vous avez changé des options ci-dessus vous devez absolument relancer votre opinion)			
<input checked="" type="checkbox"/> Certification sans réserve	<input type="checkbox"/> Certification avec réserve(s)	<input type="checkbox"/> Refus de certification	

En fin de mission, parfois pour se conformer à la norme ISA et NAA 560, l'auditeur doit prendre en considération les événements postérieurs à la date de clôture dans sa mission puis dans son rapport.

Cette norme fait la distinction entre quatre dates :

- 1- Date des états financiers « de clôture ».
- 2- Date du rapport de l'auditeur.
- 3- Date d'approbation des états financiers AGO.
- 4- Date de publication des états financiers.

Suivant le seuil de signification qui n'est pas chiffré ni déterminé, reste à l'appréciation de l'auditeur, mais pour garder la sincérité et l'objectivité de l'auditeur, le progiciel prévoit un questionnaire à cocher pour la détermination du seuil de signification avec un esprit critique.

ISA-560 : Evènements postérieurs à la date de clôture

A - IDENTIFICATION DES EVENEMENTS POSTERIEURS

Recherche des événements postérieurs <i>(doit se faire jusqu'à la date du rapport)</i>			Oui	Non	Autre	Commentaires		Réf.
Examen des procédures mises en place par la direction			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Examen des registres des organes d'administration ?			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Examen des registres des organes délibérant ?			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Examen des PV non encore recopiés sur les registres ?			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Prise de connaissance des documents intermédiaires ou prévisionnels établis depuis la clôture ?			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Entretien avec direction	date :	22/03/2015	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Interlocuteur :		
Evolution des litiges, procès et contentieux existants ?			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Naissance de nouveaux litiges ?			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Existence d'autres événements postérieurs pouvant avoir une incidence sur les comptes ?			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

CONCLUSION :

A travers ce cas pratique nous concluons que l'utilisation des TIC est extrêmement rentable dans les missions d'audit notamment dans :

- La minimisation des erreurs de calcul et du temps de la mission, au point que le temps consacré pour cette mission était d'environ 142 h tout en prenant 5h juste pour la saisie des données de l'entreprise et ses coordonnées plus les coordonnées du cabinet d'audit, chose qui peut être gagnée dans les missions récurrentes. Par ailleurs, dans la mission classique il prend à peu près 196 h ce qui fait qu'il diminue le temps de la mission à 27,55 % (30% dans les fiches descriptives publicitaires).
- L'unification du processus et des rapports d'audit.
- L'augmentation du niveau de la neutralité et l'objectivité de l'auditeur dans sa mission à travers la dématérialisation de processus de l'audit.
- La facilitation, l'automatisation et l'exhaustivité d'application des normes ISA.

Enfin, voici quelques recommandations et conseils destinés au CNC notamment la commission de normalisation :

- Commencer l'adoption des ISA par la 1^{ère} norme ISA 200 qui est connue comme la norme des normes, qui contient le cadre conceptuel de toutes les normes avec les définitions et le vocabulaire nécessaire pour la compréhension des autres normes, car elles y font toutes référence par les renvois, bien qu'elle soit la plus longue et la plus difficile norme.
- Associer les spécialistes intéressés par le domaine notamment les enseignants, les chercheurs et les professionnels dans l'établissement des normes.
- Publier le brouillon des normes finalisées par internet et ouvrir les portes devant le public intéressé par le domaine notamment les enseignants, les chercheurs et les professionnels de l'audit pour avoir leurs feed-back et les prendre en compte dans la version finale.

- Fixer une date d'entrée en vigueur des normes NAA pour leurs donner plus de valeur, chose qui manque par rapport aux normes ISA.
- Exiger par un texte réglementaire l'adoption des normes NAA une fois terminées et abroger toutes les autres textes régissant la profession d'audit.

Références :

- Ann C. Dzurain, Irina Malaescu, The Current State and Future Direction of IT Audit: Challenges and Opportunities, JOURNAL OF INFORMATION SYSTEMS American Accounting Association, Vol. 30, No. 1, Spring 2016, pp. 7–20. <http://aaajournals.org/doi/abs/10.2308/isys-51315?code=aaan-site>
- Boubir Djelloul, Les Normes NAA, L'Auditeur, CNCC, Oct.2016. <http://cn-cncc.dz/wp-content/uploads/2016/10/revue-6-CNCC-pdf.pdf>
- Carlin Dowling, Stewart A. Leech, A Big 4 Firm's Use of Information Technology to Control the Audit Process: How an Audit Support System is Changing Auditor Behavior, Contemporary Accounting Research Vol. 31 No. 1 (Spring 2014) <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/1911-3846.12010/abstract>
- Carson, E., and C. Dowling.. The competitive advantage of audit support systems: The relationship between extent of structure and audit pricing. Journal of Information Systems 26 (1)2012.<http://www.aaajournals.org/doi/abs/10.2308/isys-10256?code=aaan-site>
- Décision n°002 du 04 février 2016 de Monsieur le Ministre des Finances, portant Normes Algériennes d'Audit (NAA 210 - 505 - 560 - 580).http://www.cnc.dz/fichier_regle/202.pdf
- Décision n°150 du 11 octobre 2016 de Monsieur le Ministre des Finances, portant Normes Algériennes d'Audit (NAA 300 - 500 - 510 - 700). du :02/11/2016. http://www.cnc.dz/fichier_regle/1211.pdf
- Décision n°23 du 15 mars 2017 de Monsieur le Ministre des Finances, portant Normes Algériennes d'Audit (520 - 570 - 610 - 620), du :15/03/2017. http://www.cnc.dz/fichier_regle/1230.pdf
- Mourad El Besseghi, Les Normes NAA, CNCC, 5èmes assises du commissariat aux comptes, Mai 2016. <http://webtv.univ-bejaia.dz/index.php/tag/5emes-assises-du-commissariat-aux-comptes/>
- Emer Curtis, Galway, Christopher Humphrey, W. Stuart Turley, Standards of Innovation in Auditing, A JOURNAL OF PRACTICE & THEORY AUDITING, American Accounting Association, Vol. 35, No. 3, August 2016. <http://aaajournals.org/doi/abs/10.2308/ajpt-51462?code=aaan-site>
- Guido L. Geerts, Lynford E. Graham, Elaine G. Mauldin, William E. McCarthy, and Vernon J. Richardson, Integrating Information Technology into Accounting Research and Practice Accounting Horizons American Accounting Association, Vol. 27, No. 4, 2013. <http://aaapubs.org/doi/abs/10.2308/acch-50573>
- Handbook of International Quality Control, Auditing, Review, Other Assurance, and Related Services Pronouncements, IAASB, IFAC, December 2015, http://www.ire.lu/fileadmin/media/Env_normatif_ISA/IAASB-2015-Handbook-Volume-1.pdf
- James, L.Bierstaker, Priscilla Burnaby and D. Roijmans. The impact of information technology on the audit process: an assessment of the state of the art and implications

- for the future. *Managerial Auditing Journal* ProQuest 2011. <http://www.emeraldinsight.com/doi/abs/10.1108/02686900110385489>
- Jennifer M Mueller-Phillips, How do audit work paper reviewers cope with the conflicting pressures of detecting misstatements and balancing client workloads? *Auditing Section Research Summaries Space*, 2015, <http://commons.aaahq.org/posts/47eb7c4dc7>
 - Kishore Singh, Peter J. Best, Mario Bojilov, Catherine Blunt, Continuous Auditing and Continuous, Monitoring in ERP Environments: Case Studies of Application Implementations, *JOURNAL OF INFORMATION SYSTEMS* American Accounting Association, Vol. 28, No. 1, Spring 2014. <http://aaapubs.org/doi/abs/10.2308/isyss-50679?code=aaan-site&journalCode=isyss>
 - La loi 10/01, ministère des finances algérien. Le : 29/06/2010. <http://www.mf-dgc.gov.dz/fr/fichier/loi.pdf>
 - Le décret exécutif 11/202, ministère des finances algérien, du : 26/05/2011. <http://www.vitamedz.org/articlesfiche/1298/1298291.pdf>
 - Le rapport annuel sur l'index de la corruption 2016, organisation mondiale de la transparence, Mars 2017. http://www.transparency.org/news/feature/corruption_perceptions_index_2016
 - Le rapport annuel sur la compétitivité mondiale du 2016/2017, le forum économique international, Mars 2017. http://www3.weforum.org/docs/GCR2016-2017/05FullReport/TheGlobalCompetitivenessReport2016-2017_FINAL.pdf
 - Loay S. Al-Rahamneh. The impact of computerized information systems on the compliance of internal control requirements according to ISA 315 in Jordanian companies from the perspectives of their employees. *International journal of economics and finance*; vol.8 N° 9.2016. <http://ccsenet.org/journal/index.php/ijef/article/view/61203/0>
 - Peytcheva, M., and P. R. Gillett.. How partners' views influence auditor judgment. *Auditing: A Journal of Practice and Theory*, 30 (4)2011. <http://www.aaajournals.org/doi/abs/10.2308/ajpt-10170>
- Robert Moeller, *IT Audit, Control, and Security*, the trusted publisher of academic, scientific, and professional books, 2010. <http://eu.wiley.com/WileyCDA/WileyTitle/productCd-0471406767.html>